



ARTWATCH
— AFRICA —



ART WATCH AFRICA

**POUR LES DROITS ARTISTIQUES ET LA
LIBERTE D'EXPRESSION CREATIVE**

- RAPPORT 2015 -

ART WATCH AFRICA



POUR LES DROITS ARTISTIQUES ET LA LIBERTE D'EXPRESSION CREATIVE

Du 06 au 10 Avril 2015
à Casablanca-MAROC



SOMMAIRE

I.	INTRODUCTION.....	05
1.	Artwatch Africa.....	05
2.	Arterial Network	05
3.	Racines	05
4.	Partenaires	06
II.	«ARTWATCH AFRICA» À CASABLANCA.....	07
1.	Thèmes et objectifs	07
2.	Date et lieu	07
3.	Participants	08
a.	Pays cibles	08
b.	Candidatures reçues	08
c.	Candidats sélectionnés : âge, sexe, profils.....	09
4.	Déroulé.....	11
a.	Formation.....	11
-	Formatrice.....	11
-	Programme	12
-	Evaluation	13
•	Contenu	13
•	Organisation logistique	15
b.	Séminaire	17
-	Intervenants	17
-	Programme.....	18
-	Recommandations des ateliers	20
III.	BUDGET ET BILAN FINANCIER.....	21
IV.	COMMENTAIRES / PISTES DE TRAVAIL POUR AWA EN AFRIQUE DU NORD.....	22
V.	ANNEXES.....	24
1.	Programme détaillé des 3 jours de formation.....	24
2.	Retranscription des débats	25
3.	Liens utiles	32

Introduction

1. Artwatch Africa

Artwatch Africa vise à affirmer, à promouvoir et à défendre les droits et la liberté d'expression créative pour les artistes et professionnels de la culture en Afrique. **Artwatch Africa** est fondé sur la conviction que la liberté d'expression est une condition essentielle pour la pratique créative dans le cadre artistique, pour la démocratie, les droits de l'Homme et les libertés fondamentales sur le continent.

2. Arterial Network

Arterial Network est un réseau qui regroupe les acteurs et artistes de la société civile, des militants culturels, les entrepreneurs, les

entreprises, les organisations non-gouvernementales, les institutions et les bailleurs de fonds actifs dans les secteurs créatifs et culturels en Afrique. Établi comme un organisme à but non lucratif. **Arterial Network** s'engage dans la recherche, la formation et la sensibilisation pour renforcer les capacités individuelles et organisationnelles, et pour créer un environnement favorable et durable pour une pratique culturelle et artistique libre en Afrique.

3. Racines

Racines est née de la volonté d'acteurs culturels marocains, persuadés que la problématique de la culture est commune aux pays africains.

L'association **Racines**, à l'instar d'**Arterial Network**, milite, à l'échelle nationale, régionale et continentale, pour la promotion de l'accès à la culture pour tous en tant que droit humain universel et en tant que vecteur de démocratie et de développement humain, social et économique. **Racines** s'engage également à faire des plaidoyers pour la mise en place d'une politique culturelle dans chaque pays d'Afrique pour une véritable économie de la culture et des industries créatives viables pour les artistes.



Arterial Network
 Racines – Arterial Network Maroc
 The Swedish Foundation for Human Rights
 The Swedish postcode
 Hivos people unlimited
 Mimeta (Centre for culture and development)
 Swedish Institute
 Goethe Institut
 DOEN Stichting

Artwatch Africa à casablanca

1. Thème (formation et séminaire) et objectifs

- Formation sous le thème : « Les droits culturels, droits artistiques et les droits humains ».

Assurée par une experte en droits de l'Homme, cette formation vise à renforcer les capacités des acteurs clés à :

- **Promouvoir de façon pro-active et défendre les droits à la liberté d'expression créative.**
- **Surveiller les atteintes à cette liberté sur le continent et à mobiliser les institutions de soutien pour les artistes soumis aux contraintes et aux menaces.**

- **Offrir des outils de plaidoyer pour défendre les droits des artistes.**

- **Construire une coopération entre le secteur culturel et les droits de l'Homme en Afrique.**

- Séminaire sur « La liberté d'expression créative »

L'objectif de ce séminaire c'est de

- Faire un état de lieu sur la liberté d'expression au niveau local et régional.

- Croiser les regards et les expériences en termes de liberté d'expression et de création.

- Créer une coopération régionale pour un plaidoyer pour les droits artistiques et culturels.

- Promouvoir de façon proactive et défendre les droits à la liberté d'expression créative, et surveiller les atteintes à cette liberté.

2. Date et lieu

La formation sur « **Les droits artistiques, droits culturels et les Droits Humains** » a eu lieu au siège de l'Association **Racines** à Casablanca **du lundi 06 au mercredi 08 Avril 2015.**

Le séminaire qui lui a fait suite a eu lieu au **Club de l'Union Sportive Marocaine** de Casablanca du **09 au 10 Avril 2015.**

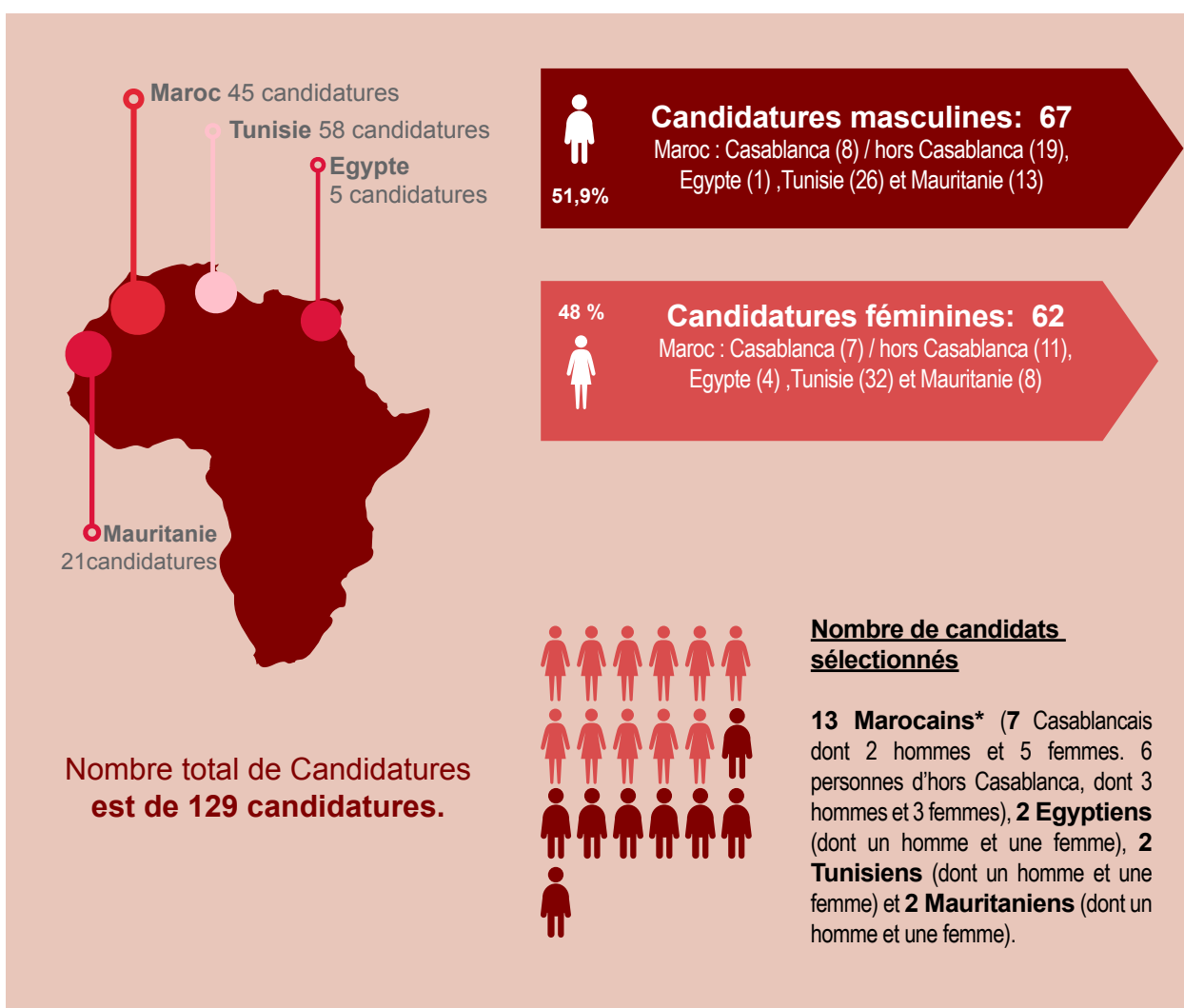
3. Participants

a- Pays cibles

Afrique du Nord: **Maroc, Mauritanie, Tunisie, Egypte.**

b-Candidatures reçues

- Nombre de candidatures reçues : **145** • Nombre de candidatures non-éligibles : **16**
- Nombre de candidats sélectionnés: **19** • Nombres des bénéficiaires présents : **17**



(*) Deux(2) absences des participants.

LES PARTICIPANTS

Les candidats sélectionnés étaient constitués essentiellement :

- D'activistes culturels
- De militants des droits humains
- De journalistes
- De bloggeurs
- D'artistes
- De membres d'organisations indépendantes pour la défense des droits humains (Société civile)
- De juristes



Seif Eddine Jlassi
27 ans, Tunisie



Synda Jebali
24 ans, Tunisie



Omar Hatem
29 ans, Egypte



Dina El Deeb
28 ans, Egypte



Cheikh Oumar
32 ans, Mauritanie



Tabara M'bodj
31 ans, Mauritanie



Ibtissame Lachgar
38 ans, Maroc (Rabat)



Mehdi Sarehane
24 ans, Maroc (Kenitra)



Khalid **ABOU-RIKA**
45 ans, Maroc (Azilal)



Sara **OUDDIR**
28 ans, Maroc
(Agadir)



Mhammed
BOUGHOUFALA
28 ans, Maroc (Oujda)



Hassan **BAHA**
35 ans, Maroc (Casablanca)



Rajae **HAMMADI**
21 ans, Maroc (Casablanca)



Fatima Zohra **BOUTAYEB**
22 ans, Maroc (Casablanca)



Maha **ZARKI**
Maroc (Casablanca)



Nezha **RHONDALI**
31 ans, Maroc (Casablanca)



Ghizlane **AKOURIM**
17 ans, Maroc (Casablanca)

4. Déroulé

a. Formation

- La Formatrice



SIMONE LONGO DE ANDRADE

Activiste en Droits de l'Homme pour le changement social - Consultante indépendante

• Diplômes :

2002-2003 : EIUC - Inter european University Center | Université de Maastricht. Master européen en droits de l'homme et la démocratisation (E.MA), approche sur les droits de l'homme pour le développement
- **Diplôme interdisciplinaire en droits de l'Homme à l'international.**

1996 – 2001 : *Université de Coimbra - Faculté de droit (Universidade de Coimbra, Portugal).*

- **Diplôme d'études supérieures en droit.**

• Experiences professionnelles :

- **Consultante externe pour la Fondation suédoise pour les droits de l'homme.**

2011 - Aujourd'hui (4 ans) : • En Amérique centrale : le renforcement des capacités de la société civile sur les droits de l'Homme et l'approche sur les droits de l'Homme. • En Afrique : *Artwatch* (le projet de *Arterial Network*).

- **Consultante indépendante**

2008 - Aujourd'hui (7 ans): • Renforcement des capacités; Éducation populaire; Méthodologies participatives.

- Droits de l'Homme pour le changement social; Droits De L'Homme; Approche des droits humains; DESC.
- Action communautaire.
- ONG / société civile | Recherche | Projet.

- **Conseillère en Amérique latine**

Janvier 2008 - 2011 (3 ans): • *Dignity International.*

Février 2003 - juillet 2003 (6 mois) : • Assistante Juridique, *Rio de Janeiro, Brésil.*

• Human Rights Commission - Assemblée législative, *Rio de Janeiro, Brésil.*

• Volontariat :

Année 2013 : Story Telling : Education populaire – Animation pour comprendre les droits humains. **Contos de Contra** : Un duo de story telling et de musique improvisée en direct (*de contrebasse solo*) pour les jeunes enfants au bénéfice des écoles et bibliothèques municipales.

Décembre 2014 - Aujourd'hui (6 mois) Droits de l'Homme

- Education populaire – Animation pour comprendre les droits humains (*Figueira da Foz, Portugal*).

- Education en droits de l'Homme; faciliter les échanges à travers les droits de l'Homme: des sessions de renforcement des capacités avec les jeunes (dans les écoles).

FORMATION ARTWATCH AFRICA CASABLANCA, 06-09 AVRIL 2015

HEURES	LUNDI 6 AVRIL 2015	MARDI 7 AVRIL 2015	MERCREDI 8 AVRIL 2015
8h45 – 9h00	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil des participants. 		
9h00 – 10h30	<ul style="list-style-type: none"> • Introduction Artwatch. • Présentation des participants. 	<ul style="list-style-type: none"> • Approche basée sur les DH. 	<ul style="list-style-type: none"> • Campagne de Plaidoyer sur les DH. • Etudes de cas. (<i>Préparation</i>)
10h30 – 10h45	Pause Cafe		
10h45 - 13h15	<ul style="list-style-type: none"> • Introduction aux Droits Humains. 	<ul style="list-style-type: none"> • Approche basée sur les DH. (<i>Suite</i>) 	<ul style="list-style-type: none"> • Campagne de Plaidoyer sur les DH. • Etudes de cas. (<i>Présentation des Travaux de Groupe</i>)
13H15 - 14H15	Pause Déjeuner		
14h15 - 15h30	<ul style="list-style-type: none"> • Introduction aux Droits Humains. (<i>Suite</i>) 	<ul style="list-style-type: none"> • Droits Culturels et Artistiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Artwatch Africa.
15h30 - 15h45	Pause Cafe		
15h45 - 17h	<ul style="list-style-type: none"> • Introduction aux Droits Humains (<i>Suite</i>) 	<ul style="list-style-type: none"> • Droits Culturels et Artistiques. (<i>Suite</i>) 	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation.
17h	Fin de Journée		

1. En général, qu'avez-vous appris durant ce programme (connaissances, attitudes, méthodologies, outils, etc.)?

- La différence entre les trois types de droits et leurs relations.
- Les outils et étapes de plaidoyer.
- Les attitudes et méthodologies de travail dans le secteur culturel et social.
- Les méthodes et études afin d'identifier les cas de violation des droits.
- Des nouvelles connaissances sur les différentes conventions et traités sur les droits humains.
- La mise en œuvre des droits dans différentes structures.
- L'analyse juridique et les techniques des droits en général.

2 Qu'est-ce que vous pensez que vous allez faire différemment, suite à ce que vous avez appris?

- S'engager et se rendre utile dans les associations et dans les cadres artistiques et culturels.
- Implication dans le domaine culturel.
- Encourager les artistes tout en les sensibilisant à leurs droits.
- Approfondir ses connaissances sur ces droits.
- Véhiculer un plaidoyer à travers des échanges dans différentes structures.
- Promotion de la liberté d'expression.
- Partager ses connaissances en droits et les appliquer dans son métier.
- Mener des actions de sensibilisation sur les droits humains.
- Mener des recherches approfondies sur ces droits.
- Analyser les cas de violations pour mieux défendre les victimes.

3 En général, comment a été le programme au niveau de vos besoins et de vos attentes?

- Satisfaisant et positif.
- Ayant répondu aux attentes.
- Au plaisir d'avoir participé.
- Les thèmes sont variés avec des activités d'illustration intéressantes.
- Cette formation a suscité des questionnements et des réflexions au niveau des participants.
- Riche en enseignement sur les mécanismes juridiques, approche et

formation complète pour mener un plaidoyer.

- Acquisition des notions de base sur les droits.
- Constructive.

4 Qu'est-ce qui vous a été le plus utile dans la structure générale du programme (conception, contenu, méthodes, etc.) ?

- Les méthodes de travail et enthousiasme de la formatrice.
- Les études de cas.
- Contenu en général.
- Le respect de la règle des 3 C : court, clair et concis.
- La connexion des participants.
- Les jeux de couleurs utilisés.
- Les dialogues et échanges faites en groupe .
- La démarche de la formation.
- L'approche participative.

5 Qu'est-ce que vous avez le plus gagné de la part de vos collègues?

- Les échanges et partages de connaissances.
- Réalité sur les droits humains des autres pays invités.
- Travail en synergie.
- Réseau et amitiés.
- Acquisition d'une nouvelle culture.
- Solidarité.
- Avoir d'autres perspectives.
- Expérience de vie.
- Sentiment d'appartenance au même mouvement et aspiration.
- Des idées pour des projets dans l'avenir.

6 Parmi les méthodes de formation utilisées pendant le programme, quelles sont celles qui ont été les plus efficaces? Soyez le plus précis possible.

- Les jeux:
 - Jeux de rôle.
 - Jeux de ballon.
 - Jeux de plaidoyer.
- L'exercice de brainstorming.
- Les études de cas.
- Le jeux de plaidoyer (juge, avocat, artistes).

- Les supports visuels.
- Le travail de groupe.
- La méthode participative.
- La mise en situation dans les exercices.
- Les présentations orales.

• Organisation logistique

1 Quels sont vos commentaires sur l'équipe de facilitation? Leurs forces et leurs faiblesses. Soyez le plus précis possible.

Leurs FORCES:

- Bien organisés au niveau logistique.
- Ponctuels.
- La simplicité.
- La disponibilité de l'équipe organisatrice.
- La proximité et accessibilité .
- L'effort de mettre les participants à l'aise.
- Sens de responsabilité.
- Serviabiles et sympathiques.
- Une nouvelle petite famille.
- Compétents.

Leur FAIBLESSE:

- Le choix de l'hôtel

2 Que pensez-vous des aspects logistiques (déjeuner, pause-café, etc)

- Idéal.
- Le local ne répondait pas aux besoins des personnes infirmes.
- Adaptés aux besoins.
- Le petit déjeuner de l'hôtel n'était pas à la hauteur.
- Les déjeuner et les pauses café étaient généralement bien mais auraient été mieux avec plus de choix au niveau des menus.

3. Notez les sessions et les moments suivants en utilisant la notation de 1 (médiocre) à 6 (excellent) [Pour les 16 participants* de la formation]

Echelle de notation	1	2	3	4	5	6
Accueil et présentation	2				5	9
Introduction aux Droits Humains	1			5	4	6
Approche basée sur les Droits Humains			3	1	6	6
Etude de cas - campagne de plaidoyer	1		1	1	8	5
Artwatch Africa - Présentation	2		1	4	3	5
Clôture et Evaluation		1			6	9

4 Quelle est votre opinion générale sur les documents disponibles (information, documentation, matériel, etc)

- Très utiles.
- Concrets.
- Efficaces.
- Complets.

5 Vos suggestions pour des futurs programmes?

- Les participants devraient être variés dans les travaux de groupe.
- La durée n'était pas assez longue.
- Changer d'espace de travail et beaucoup plus spacieux.
- Approfondir les techniques de plaidoyer.
- Organiser des rencontres et échanges voir déjeuner pour les participants avec les formateurs pour mettre en place un réseau de travail.
- Faire passer des entretiens Skype pour la sélection des candidats.
- Participer à d'autres programmes organisés par Racines.
- Prévoir un moyen de transport entre l'hôtel et le lieu de formation pour les personnes handicapés ou souffrant de déficience physique.

6 Autres commentaires?

- Les participants sélectionnés doivent être diversifiés.
- Envoi du rapport de cette formation à tous les participants pour en faire profiter les autres.
- Contacter les mêmes participants en cas de programme similaire.

(*) Un participant s'est abstenu de répondre au questionnaire.

b. Séminaire
- Intervenants



Dounia BENSILMANE
Association Racines
(Maroc)



Aadel ESSAADANI
Arterial Network
Association Racines
(Maroc)



Driss KSIKES
Centre des Études
Sociales Économiques
et Managériales (Maroc)



Fouad ABDELMOUMNI
Acteur associatif
(Maroc)



Barry
Artiste musicien
(Maroc)



Malik CHAOUI
Groupe de travail sur la
politique culturelle en
Algérie (Algérie)



Sana TAMZINI
Forum des Associations
Culturelles en Tunisie
(Tunisie)



Noureddine LAKHMARI
Cinéaste (Maroc)



Limam KANE
Association
Assalamlekoum
Cultures (Mauritanie)



Kenza SEFRIQUI
Journaliste-écrivaine
Éditions En toutes lettres
(Maroc)



Mohsen KAMAL
Institut Andalus pour les
Études de Tolérance et
d'Antiviolence (Égypte)



Dorothea RISCHEWSKI
Fondation Heinrich Böll
(Maroc)

Jeu di 09 Avril	9h- 10h30		11h- 12h30
	<p>Ouverture</p> <ul style="list-style-type: none"> • 9h00 Accueil et Inscription • 9h30 Présentation de Racines et Arterial Network Aadel ESSAADANI • 9h45 Présentation d'Artwatch Africa Dounia BENSLIMANE • 10h00 Questions/Réponses 		<p>«Liberté d'expression»</p> <p>Modération Aadel ESSAADANI</p> <ul style="list-style-type: none"> • 11h00 MÉDIAS Driss KSIKES Centre des Études Sociales Economiques et Managériales • 11h20 SOCIÉTÉ CIVILE Fouad ABDELMOUMNI Acteur associatif • 11h40 COOPÉRATION INTERNATIONALE Dorothea RISCHESKI Fondation Heinrich Böll • 12h00 Débat ouvert
Vend redi 10 Avril	«Arts et censure»		Restitution des ateliers et clôture
<p>Modération Dounia BENSLIMANE</p> <ul style="list-style-type: none"> • 9h00 MUSIQUE Barry <i>Musicien</i> • 9h15 LITTÉRATURE Kenza SEFRIQUI <i>Éditions En toutes lettres</i> • 9h30 CINÉMA Noureddine LAKHMARI <i>Cinéaste</i> • 9h45 Débat ouvert 			

14h-15h30

«Liberté de création»

Etat des lieux en Afrique du Nord

Modération
Aadel ESSAADANI

• 14h00

ALGÉRIE

Malik CHAOUJ

Groupe de travail sur la politique culturelle en Algérie

• 14h10

TUNISIE

Sana TAMZINI

Forum des Associations Culturelles en Tunisie

• 14h20

EGYPTE

Mohsen KAMAL

Institut Andalus pour les Études de Tolérance et d'Antiviolence

• 14h30

MAURITANIE

Limam KANE (Monza)

Association
Assalamlekoum
Cultures

• 14h40

Maroc

Dounia BENSLIMANE

Association Racines

• 14h50

Débat ouvert

16h-17h30

« Quel plaidoyer pour la liberté de création et d'expression en Afrique du Nord? »

TRAVAUX DE GROUPE

• Workshop 1 :
Société civile

• Workshop 2 :
Médias

• Workshop 3 :
Artistes

• Workshop 4 :
Institutions Publiques

- Recommandations des ateliers

« **Quel plaidoyer pour la liberté de création et d'expression en Afrique du Nord? » (Recommandations et stratégies)**

• Workshop 1 : Société civile

- Mise en place d'une plateforme nationale :

- *Communication*
- *Concertation*
- *Collaboration*

- Education et sensibilisation sur les droits humains et libertés individuelles
-Dispositif d'accompagnement juridique et psychologique
-Centre d'observation :

- *Etat des lieux*
- *Dénonciation*

• Workshop 2 : Médias

-Sensibilisation sur le fait que la liberté d'expression concerne tout le monde

>> Théâtre participatif

-Etat des lieux des organismes de censure, des actes de censure et de moyens pour les combattre.

-Organiser un mouvement d'avocats, journalistes et intellectuels pour sensibiliser aux textes de loi.

-Plaidoyer pour faire reculer les zones grises

-Organiser un évènement pour « *la journée mondiale de la liberté de presse* » (3 mai)

• Workshop 3 : Artistes

-Pression société :

- Utiliser l'art pour le changement social
- Atelier dans les écoles et maisons et centres pour la jeunesse.
- Intervention artistique dans l'espace public

-Censure institutionnelle :

- Recommandation des collectifs auprès des autorités
- Manifestation pacifique et artistique en cas de censure
- Cellule d'étude et d'écoute pour les artistes et collectifs victimes de censure.

-Pression financière :

- Recherche de financement privé pour être indépendant
- Solidarité et entraide entre artistes à travers des réseaux artistiques et associations.

-Autocensure :

- Création d'espaces de diffusion alternatifs, indépendants et autogérés.
- Organisation de rencontres, forum entre artistes : échanges d'expérience et d'expertise, débats.

• Workshop 4 : Institutions Publiques

-S'assurer que le pays respecte et applique comme il faut les textes de loi, les différentes conventions et traités signés ou ratifiés (Un pays sûr)

-Trouver l'équilibre entre la liberté (individuelle et collective) et contrôle.

-Que la liberté soit la règle et que le contrôle reste une exception.

III. BUDGET ET BILAN FINANCIER

Designation	Montant prévisionnel (MAD)	Montant réel dépensé (MAD)	Ecart
TRANSPORT			
• Billets avion	60 000,00	48 972,00	11 028,00
• Transport, transferts, visa, per diems	15 360,00	14 010,00	1 350,00
Sous-total 1	75 360,00	62 982,00	12 378,00
HEBERGEMENT			
• Hôtel single rooms en BB	37 800,00	35 250,00	2 550,00
Sous-total 2	37 800,00	35 250,00	2 550,00
CATERING			
• Dîner briefing formatrice et intervenants, restauration, pause café, déjeuner...	12 300,00	21 582,85	-9 282,85
• Location salle séminaire	5 000,00	4 500,00	500,00
Sous-total 3	17 300,00	26 082,85	-8 782,85
Autres			
• Indemnisation stagiaire coordinateur de l'activité	3 000,00	3 000,00	0,00
• USB, fournitures	1 500,00	1 617,00	-117,00
• Frais d'impression, roll-up, documents, certificats	1 100,00	1 449,60	-349,60
• Documentation (location caméra, photo, montage...)	0,00	7 500,00	-7 500,00
• Vidéoprojecteur (location)	3 000,00	0,00	3 000,00
• Dépenses administratives Racines	1 800,00	1 800,00	0,00
Sous-total 4	10 400,00	15 366,60	-4 966,60
TOTAL	140 860,00	139 681,45	1178,55

COMMENTAIRES/ PISTES DE TRAVAIL POUR AWA EN AFRIQUE DU NORD

Suite au séminaire sur la « *Liberté de création artistique en Afrique du Nord* », ainsi qu'aux recommandations des workshops et après avoir discuté avec les acteurs de la région :

- Malik **CHAOU**I, *Algérie*.
- Sana **TAMZINI**, *Tunisie*.
- Limam **KANE**, *Mauritanie*.
- Mohsen **KAMAL**, *Egypte*.
- Aadel **ESSAADANI**, *Maroc*.
- Dounia **BENSLIMANE**, *Maroc*.

Il apparaît urgent de :

1- Compléter les formations dans la région Afrique du Nord, par des sessions en Tunisie, en Mauritanie, en Egypte et même en Libye si nous arrivons à identifier des partenaires fiables.

2- Ces formations seraient faites par Malik, puisqu'il a déjà commencé en Algérie et qu'il a aujourd'hui l'expérience nécessaire et les outils adaptés aux contextes de la région.

3- En septembre 2015, une réunion de suivi pourrait être organisée à Alger, rassemblant des participants aux formations algériennes mais également quelques personnes des formations au Maroc, en Tunisie et en Mauritanie, en Egypte...

Ce serait l'occasion de mettre en oeuvre un plan d'action pour la région, notamment un « *Observatoire de la liberté d'expression artistique et des droits des artistes en Afrique du Nord* ». Cet observatoire pourrait avoir son point focal en Algérie et devrait être accompagné par la mise en place du site web d'AWA, qui s'avère être un outil nécessaire pour l'action d'AWA.

4- Cette réunion régionale pourrait également être l'occasion pour le lancement du Chapitre National d'AN en Algérie.

Points forts/opportunités pour AWA :

1- Il existe une réelle volonté de mobilisation de la part des acteurs pour la liberté de création et d'expression dans la région Afrique du Nord, au vu du contexte social et politique depuis quelques années.

2- L'Algérie semble être le pays le plus indiqué pour accueillir un observatoire (mobilisation de Malik, duplication des formations dans l'ensemble du

territoire, volonté exprimée de prendre le leadership sur la question...).

l'information et l'édition de rapports, etc.

Points faibles/défis pour AWA :

1- Il y a encore un manque de formation et de sensibilisation dans certains pays (Mauritanie, Tunisie, Egypte, Lybie)

2- Il n'y a pas encore d'outil véritable d'AWA pour le plaidoyer, la communication, la diffusion de

3- La problématique de la durabilité et de la pérennisation se posera rapidement en l'absence de financements stables.

4- Le contexte algérien est compliqué, au niveau de la réception des financements étrangers par des ONG notamment.

ANNEXES

1. Programme détaillé des 3 jours de formation

MODULE 1: PRÉSENTATION ET INTRODUCTION AUX DROITS HUMAINS

• **Accueil et installation des participants**

- Présentation Artwach Africa.
- Présentation des participants.
- Evaluation des attentes des participants.
- Revue du programme de la formation.

• **Introduction aux Droits Humains**

Exercice 1 : jeu d'aveugle pour introduire la notion de droits humains, le droit fondamental qui est le droit à la vie à partir duquel, découlent tous les autres droits.

- D'où vient la notion de Droits Humains.

Exercice 2 : jeu de ballons pour introduire la notion de pouvoir.

- Concept du pouvoir et sa relation avec les Droits Humains.

Exercice 3 : sur la corde à linge.

- Historique des Droits Humains.
- Les Droits Humains: universels, indivisibles, interdépendants et inaliénables.
- Promenade avec les Droits Humains.

• **Approche Basée sur les Droits Humains & Droits Artistiques et Culturels**

Exercice 4 : Mise en scène (Image statique)

- Droits Humains : Les obligations de l'Etat.

Exercice 5 : Jeu de rôle

- Non-discrimination (principe universel & obligation immédiate)

• Approche basée sur les DH.

- Comprendre la notion de Développement.
- Comprendre l'unicité des Droits Humains avec le Développement.

• **Introduction aux Droits Artistiques et Culturels**

Exercice 6 : Etat – artiste (Argumentation et défense)

- **QUOI?** Définition (culture, droits culturels)
- **POURQUOI?** Les droits culturels

en tant que droits négligés: un aperçu historique et compréhension.

- **OÙ?** Les principaux instruments de droit international (RH): Art. 27 UDHR; Art. 15 PIDESC...

- Travaux de l'UNESCO (Déclaration universelle sur la diversité culturelle, la Convention sur la protection et la promotion de la culture et de la diversité d'expression, Déclaration de Fribourg, ...)

MODULE 2 : A PROPOS DE LA CAMPAGNE DE PLAIDOYER

- Introduction

- Stratégies de plaidoyer
- Contrôle de l'action / rôle de l'État (défense, éducation, action en justice, la procédure de reporting)

- Etudes de cas

- Identification des sujets de campagne de plaidoyer
- Exercices de groupe
- Restitution des travaux de groupe
- Echanges- débats sur les thématiques et les stratégies

- Evaluation de la formation

- Préparation des motions, résolutions ou recommandations
 - Les obligations des Etats
 - Remplissage du questionnaire
- Projection du film « Parole libre » de Stéphane Gall-Viliker

2. Retranscription des interventions du séminaire

JOUR 1

1- LA MATINEE

A- Ouverture

• Accueil et Inscriptions

• *Présentation de Racines et Arterial Network (Aadel ESSAADANI)*

- Présentation d'Arterial Network comme étant un réseau professionnel des acteurs culturels et artistiques en Afrique.

- Explication des actions de ce réseau qui peuvent aller au-delà de l'artistique

- Brève présentation des actions et programmes que mène ce réseau en Afrique pour la promotion de la liberté d'expression et de création.

- Présentation de l'Association Racines qui œuvre pour la culture et le développement en Afrique.

- Le rôle et les actions de l'Association Racines en tant que société civile dans la promotion des industries créatives et la coopération au Maroc et en Afrique.

- Les différents plaidoyers de Racines pour le respect des statuts des artistes, pour la mise en application des conventions, des traités ratifiés et signés, relatifs à la diversité des pratiques culturelles, le statut de l'artiste et pour la liberté d'expression et de création.

- Les objectifs et stratégies de Racines

pour renforcer la capacité des acteurs de la société civile.

• **Présentation d'ArtWatch Africa (Dounia BENSLIMANE)**

- Historique et naissance du programme.
- ArtWatch Africa pour la promotion et formation sur les droits culturels et artistiques et droits humains en Afrique.
- Lecture du rapport des Nations Unies sur les droits culturels.
- Les stratégies dans ce programme pour le soutien et l'accompagnement pour la défense des droits et de la liberté d'expression en générale.
- Les activités et interventions qu'ont menées ArtWatch Africa dans toute l'Afrique pour la défense de la liberté d'expression et pour les droits artistiques et droits humains.
- Statistiques des différentes violations des droits et de la liberté d'expression qu'ArtWatch a pu recenser en 2014.
- Les buts d'ArtWatch Africa dans ses activités.
- Les parties prenantes de ce programme d'une manière globale et les partenaires.
- Défis d'Artwatch Africa pour la libération et la défense des artistes, les acteurs ou personnes victimes de violations des droits.

• Questions/ Réponses

B- Thématique : « Liberté d'expression »

Modération par Aadel ESSAADANI

• **Médias (Driss KSIKES)**

- Les déterminants de la liberté d'expression en général.
- Illustration sur l'emprisonnement d'un journaliste marocain.
- Les critères permettant de savoir si un pays est en avance ou pas dans la défense de la liberté d'expression à savoir :
 - Le droit d'accès à l'information par les citoyens
 - La liberté d'opinion
 - La protection des sources
- La loi et l'application de la loi au Maroc.
- La primauté sur le contrôle : Qui se fait par l'élévation de l'élite et l'abandon des masses.
- La question de sécurité du Royaume comme motif pour contrôler la liberté et les droits des citoyens.
- Les moyens de censure de l'Etat et l'autocensure.
- La diversité de la propriété et le degré d'autonomie des acteurs économiques au Maroc.
- La force et la structure unique de la société Marocaine comme obstacle à la liberté et à la manifestation des droits humains.
- L'interdépendance de la liberté

culturelle, les médias et la liberté d'expression.

- Les actions à mener pour la liberté d'expression créative au Maroc :

- Le passage de l'espace commun à l'espace public.

- Médias : doit être un lieu de représentation et d'affichage constants de dynamique à l'œuvre dans une société.

- Consensus sur chaque petit contenu pour une confrontation de valeur pour la construction d'une cité.

• **Société Civile (Fouad ABDELMOUMNI)**

L'approche globaliste et large des mouvements des droits humains au Maroc : Habituellement construite pour la libération des détenus d'opinions, d'opposition politique et de la liberté dans le sens large.

- Définition du concept « **Société civile** »

- Pourquoi la société civile au Maroc s'intéresse à la liberté d'expression et de création?

- Les différentes tâches et devoir de la société civile

- La défense et la protection de la liberté d'expression par la société civile selon les différentes conventions internationales et chartes des droits humains.

- Les contraintes de la liberté d'expression et artistique au Maroc :

- Tabous culturels, religieux et politiques, protections des enfants.

- Normes sociales et morale publique

- Ordre public (Sécurité du royaume)

- Conflits de stratégies et de priorités des institutions

- Zones grises des normes (L'application floue de la loi)

- Où commence la zone légale et jusqu'où ? Où commence la zone interdite et se termine où ?

- Réalité marocaine :

– **Tabous** : Allah (Dieu) – Al WaTan (La patrie) – Al Malik (Le roi)

– Société retraditionnalisée

– Acteurs politiques dominants conservateurs ou hybrides

– Normes juridiques contradictoire : universel mais beaucoup plus spécifique.

– Faible mouvement pour les libertés

– Société en éveil : scolarisation, urbanisation, féminisation, mondialisation...

– Répression diverse.

- Comment protéger ces droits ?

Quoi ?

- Collecte, analyse et traitement de l'information.

- Communication / diffusion.

- Appui matériel aux victimes des éventuelles violations de droits et de liberté.

- Plaidoyer et mobilisation / pression (lobbying) pour les victimes.

Qui ?

- Associations et syndicats professionnels.

- Associations de protection des droits et libertés.

- Média, intellectuels, militants et chercheurs.

- *Avocats.*
- *Fondations / aides matérielles, prises en charge et appui.*
- *Réseaux nationaux et coalitions internationales, ad hoc ou installés.*

-Comment promouvoir ces droits ?

Quoi ?

- *Elaboration des normes et mécanismes.*
- *Communication / diffusion : Grand public*
- *Sensibilisation / Formation : Acteurs concernés.*
- *Plaidoyer (advocacy) et mobilisation / pression (lobbying) : Décideurs.*

Qui ?

- *Associations et syndicats professionnels.*
- *Associations de protection des droits et libertés.*
- *Média, intellectuels, militants et chercheurs.*
- *Experts (selon les domaines de compétence).*
- *Fondations / aides matérielles, prises en charge et appui.*
- *Réseaux nationaux et coalitions internationales, ad hoc ou installés.*

• Coopération Internationale (Dorothea RISCHEWSKI)

Les différentes activités de la Fondation Heinrich Boll :

- *Pour la défense des droits humains.*
- *Pour l'écologie.*
- *Pour la pensée libre et l'engagement citoyen.*

Le projet « Frontière fluide » pour les artistes :

- *Sensibilisation*
- *Formation*
- *Participation*
- *Créativité*
- *Démocratisation*

- Débat ouvert -

1- L'APRES MIDI :

A- THÉMATIQUES: « LIBERTÉ DE CRÉATION » ETAT DES LIEUX EN AFRIQUE DU NORD

Modération par *Aadel ESSAADANI*

• Algérie (Malik CHAOU)

- *Lecture de la déclaration universelle des droits de l'homme.*
- *Lecture de quelques passages de la constitution Algérienne relative aux droits humains à la liberté.*
- *Aperçu sur les lois, décrets, ordonnances et textes internationaux sur la liberté d'expression et les droits humains.*
- *Ratification de l'Etat Algérien en 2015 de la « Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles – 2005 » et entrée en vigueur le 26 mai 2015 prochain.*
- *Réalités de terrain :*

• *Non-conformité de la législation en vigueur*

- La constitution assujettit les minorités culturelles.
- Dominance de la composante arabo-musulmane aux détriments d'autres constituantes identitaires.
- Manque de formation, d'éducation et de création.

-Etat des lieux sur liberté d'expression :

• **Médias et presse :**

- La liberté médiatiques se limite à la religion.
- Pas d'accès à l'information
- Flou juridique.

• **Internet et réseau sociaux :**

- Contrôle sur la toile.
- Devenu un espace de création et d'expression alternative.
- Partage et participation citoyenne active.
- Cause d'emprisonnements et d'accusations diverses.

• **Expression artistique :**

- Institutionnalisation et patronage.
- La difficulté d'obtenir le visa d'exploitation.
- Instrumentalisation.
- Culture officielle.
- Etude de cas de violation, d'emprisonnement et de censure
- Recommandations :

- *Révision de la législation et des différentes procédures administratives.*

- *Promotion active des libertés et de l'égalité.*

- *Valorisation de l'action de la*

société civile.

- Dispositif indépendant de contrôle et d'observation.

- Sensibilisation de proximité aux Droits Humains.

• **Tunisie (Sana TAMZINI)**

Provenance de l'autocensure : Voisin

- Famille - Société civile - Artiste

La liberté après la révolution : manque de pensée critique et abandon de l'éducation

Qui assure la liberté ? Société civile - Les ONG - L'Etat - L'éducation ?

L'ouverture et la créativité

Les mass-médias

L'éducation pour la créativité

Les organismes culturels étrangers : entre collaboration et exploitation

• **Egypte (Mohsen KAMAL)**

- Présentation de l'Etat Egyptien et sa politique en générale.

- Naissance de la Radio communautaire (*Radio TRAM*) :

- Les objectifs de la *Radio TRAM*.

- Les contraintes vis à vis de l'autorité Egyptienne.

- Un cas de fausses accusations et de saisie de matériel de la station *Radio TRAM* en avril 2015.

- La liberté d'expression en Egypte :

- Au niveau des médias.

- Dans les organismes privés et société civile.

- Les moyens de contrôles et de censure de l'autorité Egyptienne.

- **Mauritanie (Limam KANE)**

- Projection vidéo d'un atelier musical des enfants Mauritaniens sourds et muets qu'il a organisé.
- Aperçu sur la situation et les problèmes politiques et sociaux en Mauritanie.
- Le militantisme des rappeurs – musiciens Mauritaniens pour la liberté d'expression et pour leurs droits.
- Les répercussions et violations diverses de l'autorité Mauritanienne à l'encontre des artistes militants mauritaniens.
- Différents cas de censure et d'atteinte directe à la liberté.
- Les différents moyens utilisés par les militants et artistes pour défendre et exprimer leurs droits et libertés.

- **Maroc (Dounia BENSLIMANE)**

- Dispositions légales concernant la liberté d'expression et de création au Maroc :

- Constitution (article 25), diversité culturelle, multilinguisme, suprématie des conventions internationales sur les lois nationales... mais dans le respect des « constantes de la nation » et de « l'identité immuable » des marocains

- Ratification des conventions internationales (DUDH, UNESCO 2005, PIDESC...)

- Législation existante: statut de l'artiste, droits d'auteur....

- Limites à la liberté d'expression, lignes rouges (monarchie, religion, intégrité territoriale)
- Vulnérabilité des artistes.

- Autocensure.
- Montée du conservatisme.
- Contrôle de l'accès à l'espace public
- Débat sur la culture « propre » versus culture « libre ».
- Existence de cas de répression : cas de Lhaqed, Mc Crazy et autres acteurs menacés de mort, interdiction de certaines manifestations artistiques et culturelles...

- Débat ouvert -

JOUR 2

1- LA MATINEE

A- Thématique : « Arts et censure »

Modération par ***Dounia BENSLIMANE***

- **Cinéma (Noureddine LAKHMARI)**

- Le Maroc à travers une société conservatrice préoccupée à soigner son image plutôt que de voir la réalité en face.

- La production, diffusion cinématographique au Maroc

- Les différents aspects de censure au Maroc :

- L'autocensure : la société, la tradition...

- La pression économique.

- Stéréotype cinématographique Marocain.

- La religion d'Etat (Art propre).

- L'importation des produits étrangers et la consommation des produits locaux par le Maroc.

- **Littérature (Kenza SEFRIOU)**

- Officiellement il n'y a pas de censure au Maroc en termes de produits littéraires.

- L'industrie du livre au Maroc :

- Le Maroc n'est pas le centre de gravité de sa propre production intellectuelle.

- Les soucis financiers des auteurs et écrivains les obligent à recourir auprès des maisons d'édition et de distribution étrangères.

- L'importance de l'indépendance économique et intellectuelle des écrivains.

- La circulation du livre au Maroc :
Entre distribution et diffusion.

- La censure au Maroc se fait à travers des contrôles du bureau ministériel des produits importés mais surtout par

le choix des distributeurs et éditeurs selon le thème abordé dans l'œuvre.

- **Musique (Barry)**

- Les marocains sont des grands consommateurs de leurs propres produits musicaux.

- La musique marocaine évoque la réalité de la vie, les faits sociétaux, la politique et surtout leur culture.

- Mais les producteurs se soucient plus de l'évènementiel et de leurs profits.

- La surproduction des œuvres musicales ruine la qualité de la musique Marocaine (Production « Fastfood »).

- La censure dans la musique se manifeste surtout quand il s'agit d'une prestation pour le grand public.

- Débat ouvert -

3. Liens utiles

- **Artwatch Africa** : <http://www.artwatchafrica.org/artwatch>
 - **Racines**: www.racines.ma
 - **Sur Facebook**: Racines, Artwatch Africa
 - **Sur Twitter**: @RacinesMaroc, @artwatchafrica
-
- **Montage vidéo de la formation à Casablanca** :
https://www.youtube.com/watch?v=UJ_tmPUvLKw

